

Règlement du jeu « Ouverture Montfort sur Meu »

ARTICLE 1 - Organisation

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise, dans le cadre de l'ouverture de l'agence CIC Montfort sur Meu, 2, Place Jaffre, un jeu intitulé « Grand Jeu ouverture Montfort sur Meu » qui se déroulera du 19 septembre au 30 novembre 2013. Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat. Il désignera, par tirage au sort, 5 gagnants.

ARTICLE 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure ayant la capacité juridique, résidant en France métropolitaine. Les salariés et retraités de la Banque CIC Ouest et de ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux) ne peuvent pas participer au jeu. Seules les personnes physiques peuvent participer à titre individuel.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 3 - Modalités de participation

Les participants au jeu compléteront un bulletin reçu dans leurs boîtes aux lettres – distribution sur la zone de chalandise de l'agence - ou à l'agence CIC Montfort sur Meu - et le déposeront dans l'urne prévue à cet effet, dans l'agence CIC Montfort sur Meu au plus tard le 30 novembre 2013 aux heures d'ouverture, à savoir du mardi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 18h00 et le samedi de 8h45 à 12h30.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen de ce seul bulletin. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation (mêmes noms, prénoms et adresse). En cas de pluralité de participation au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

ARTICLE 4 – Description des dotations

Présentation des lots :

1^{er} prix : 1 téléviseur LG LED 32" - TNT HD –USB 2.0 – 2* HDMI 81 cm d'une valeur de 320 €

2^{ème} prix : 1 appareil photo numérique OLYMPUS SP-82OUZ Noir 14MP d'une valeur de 260 €

3^{ème} prix : 1 tablette numérique SAMSUNG GALAXY TAB2, tablette 7"WiFi 8Go d'une valeur de 190 €

4^{ème} prix et 5^{ème} prix : 1 carte cadeau STIMBOX Atosha d'une valeur unitaire de 150 €

ARTICLE 5 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 12 décembre 2013 à 14h30 sous le contrôle d'un huissier de justice dans les locaux du siège social de la Banque CIC Ouest au sein de la Direction de Communication. Il sera effectué parmi tous les bulletins de participation valides recueillis dans l'urne disposée à cet effet à l'agence CIC Montfort sur Meu.

ARTICLE 6 – Avis de gain

Les gagnants sont avertis individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 30 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

ARTICLE 7 – Attribution des lots

Leur gain leur sera remis autour d'un cocktail auquel ils seront conviés. Tout gagnant non présent au cocktail devra se rendre à l'agence citée dans l'invitation afin de récupérer son lot sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité. Tout lot non réclamé par un gagnant dans un délai de 2 mois suivant la date du tirage au sort ne sera pas attribué. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à CIC Ouest. En aucun cas, la contrepartie en espèces des lots ne pourra être exigée ni le remplacement ou l'échange des lots pour quelque cause que ce soit. La liste des gagnants sera affichée, pendant un délai de 30 jours, dans les locaux de l'agence Montfort sur Meu.

Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation signifiant qu'il a bien récupéré le prix qu'il avait gagné.

ARTICLE 8 – Consultation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement du jeu déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin.

Le règlement des opérations est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante: CIC Ouest, Direction de la Communication, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes et consultable sur le site : www.huissier-44.com. Le remboursement du timbre nécessaire à la demande du présent règlement sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la détermination des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

ARTICLE 9 – Loi informatique et libertés

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées sur toutes les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Toutes les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex.

Les gagnants autorisent l'utilisation éventuelle de leur nom et de leur photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant leur accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

ARTICLE 10 - Divers

Toutes difficultés quant à l'application du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de 2 mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent.

Elle ne saurait être responsable de tout fait qui pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 11 – Loi applicable

Le présent règlement est régi par la loi française.



Parce que le monde bouge.

Particuliers, des offres adaptées à votre vie !

Afin de permettre d'apprécier l'efficacité de nos solutions, nous vous invitons à découvrir nos services en privilégiant :

- >>> 2 mois de forfait téléphonie offert* pour toute souscription d'une offre **CIC Mobile** avec engagement de 24 mois.
- >>> **Avantage Famille** : jusqu'à - 20 % à par mois sur l'ensemble de vos forfaits.
- >>> **Assurances Auto, habitation, santé, prévoyance** : un mois de cotisation offert. †

Jusqu'à
150 €
offerts sur les services
de votre choix*

Forfait **CIC Mobile**
15 98 €/mois
Sans engagement
Web 4G/LTE/3G/2G
Appels 0,10 €/min
SMS 0,10 €/SMS
Téléchargement
*Offre réservée aux clients
membres



Le **Livret Bienvenue CIC** au
Taux boosté
pendant 6 mois*

Le **CIC** vous invite à profiter pendant 6 mois d'une rentabilité exceptionnelle dans la limite de 50 000 € :
Un placement qui allie sécurité et disponibilité.

Et rejoindre le **CIC**, rien de plus simple. Avec **Transfert Facile**, changer de banque n'aura jamais été aussi facile : notre équipe s'occupe de toutes les formalités concernant le transfert de vos comptes dans votre nouvelle agence CIC (regrouper sans frais l'ensemble de vos virements et prélèvements, transmettre gratuitement à vos prestataires vos nouvelles coordonnées bancaires).



Professionnels, optez pour un partenariat gagnant !

Artisans, commerçants, entrepreneurs
Pour la gestion de votre compte professionnel
3 mois gratuits* à l'ouverture d'un Contrat Professionnel Global†
Pour votre Assurance-Santé
1 mois offert sur la cotisation de votre Assurance-Santé†



Professionnels libéraux
Pour la gestion de votre compte professionnel
3 mois gratuits à l'ouverture d'un Forfait Libéral Essentiel CIC†
Pour vos investissements professionnels
un financement sur mesure sans frais de dossier*



Votre Terminal de Paiement Electronique
6 mois offerts sur la location de votre TPE‡



(1) 150 € valables sur les nouvelles souscriptions de produits et services commercialisés par le CIC, offerts sous forme de réduction : soit par un avoir (Contrat Personnel, abonnement Filantique, cotisation Carte Bancaire, droits d'entrée Plan Assurance Vie, frais d'installation Protection Vol, frais de dossier de crédit immobilier), soit par un remboursement de frais déjà payés (contrat de Téléphonie avec engagement, contrat d'Assurance CIC, frais de crédit/cons) ou sous forme d'abandonnement (PEL, PEA Plan Bourse) conditionné à une durée de détention d'un an. A défaut d'abandonnement devra être remboursé à la banque. Offre réservée aux nouveaux clients de moins de 6 mois, personnes agissant à titre non-professionnel. Voir conditions détaillées dans votre agence CIC. (2) Offre soumise à conditions. Non cumulable avec d'autres offres ou promotions en cours chez CIC Mobile. Valable pour tout souscription d'un forfait CIC Mobile avec engagement 24 mois et ce, durant les 6 mois qui suivent l'ouverture de l'agence. Hors option et communications hors et au-delà du forfait, offre valable jusqu'au 31/03/2014. (3) Avantage soumis à conditions. Montant de réduction valable à partir de 5 lignes. Hors options et consommations hors et au-delà du forfait. Hors offre prépayée. Non cumulable avec l'avantage carte de paiement CIC. (4) Offre réservée aux particuliers nouveaux clients en assurance CIC. Le mois gratuit s'applique sur la première cotisation annuelle des garanties de base, pour toute nouvelle souscription d'un contrat Auto Elle, Habitation, Plan Prévoyance, Plans Autonomie, Assurance Santé. Offre valable jusqu'au 31/12/13, sous réserve d'acceptation par l'assureur. Non cumulable avec d'autres opérations promotionnelles en cours sur l'assurance. (5) Taux nominal brut de 5% (au 01/01/2013) garanti pendant 6 mois suivant l'ouverture du livret effectué avant le 31/03/2014, et jusqu'à 50 000 € de versements. Au-delà des 6 mois ou 50 000 €, la rémunération correspond au taux en vigueur du CESTL de la banque, sous réserve de modifications. Les intérêts sont calculés par quinzaine et capitalisés à la fin de l'année civile, le 31 décembre et font l'objet d'une déduction fiscale (IR ou prélèvement libératoire forfitaire). Ce contrat n'a pas de durée minimale, vous pouvez le clôturer en adressant un courrier à la banque, la rémunération sera calculée comme indiqué précédemment. Un seul Livret Bienvenue par client. (6) Abonnement mensuel de 25,08 € TTC pour le Contrat Professionnel Global de base (hors options éventuelles) Conditions au 01/01/2013. Ce contrat a une durée minimale d'un an renouvelable, vous pouvez le clôturer à tout moment en adressant un courrier à la banque. Les produits et services, s'ils sont maintenus, sont facturés selon les conditions tarifaires en vigueur à la date d'effet de la résiliation. (7) Hors mémoires douces. Voir conditions en agence ou sur le site. (8) Abonnement mensuel de 11,08 € TTC pour le Forfait Libéral Essentiel formule Web mensuel de base (hors options éventuelles) Conditions au 01/01/2013. Ce contrat a une durée minimale d'un an renouvelable, vous pouvez le clôturer à tout moment en adressant un courrier à la banque. Les produits et services, s'ils sont maintenus, sont facturés selon les conditions tarifaires en vigueur à la date d'effet de la résiliation. (9) Sous réserve d'acceptation du dossier. Offre valable dans les 6 mois suivant l'ouverture de compte professionnel. Voir conditions en agence. (10) Offre réservée aux nouveaux clients professionnels du CIC sur abonnement mensuel du TPE comprenant assistance téléphonique et maintenance sur site. Validité 31/12/2013, selon tarif au 01/01/2013.

EXTRAIT DU REGLEMENT DU JEU :

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 €, dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Bondouelle, à NANTES (44000), organise pour son compte un jeu par tirage au sort intitulé :
* **CIC MONTFORT SUR MEU 2013** du 19 septembre au 30 novembre 2013.

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant complété et déposé son bulletin dans l'urne présente à cet effet à l'agence CIC, 2 rue Saint Nicolas, 35160 MONTFORT SUR MEU, du mardi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 18h00 et le samedi de 8h45 à 12h30.

Le tirage au sort effectué le 12 décembre 2013 au siège de CIC Ouest, sous contrôle d'un huissier de justice, désignera 5 bulletins gagnants pour les 5 cadeaux cités sur ce bulletin. Une personne ne pourra compléter qu'un seul bulletin (mêmes nom, prénom et adresse). En cas de pluralité de participation, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou ratés. Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi informatique et libérés du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées sur les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot, ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'école, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bondouelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex 1.

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Levesque, Collard et Bréheret, huissiers de justice, associée à Verou (44120) 1 rue Auguste Saupin. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (timbre remboursé au tarif en vigueur) à l'adresse suivante : CIC Ouest, Direction Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bondouelle, BP 84001, 44040 Nantes cedex 1.

La Société organisatrice se réserve le droit d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être tenue responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.